



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire 7843

du 20/11/2020

Education à la mobilité et à la sécurité routière

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : n° 6859

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

|                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| Type de circulaire   | circulaire informative |
| Validité             | à partir du 15/10/2020 |
| Documents à renvoyer | non                    |

|                       |                                                                                  |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Information succincte | informations relatives aux actions liées à la sécurité routière et à la mobilité |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------|

|           |                                     |
|-----------|-------------------------------------|
| Mots-clés | emsr - mobilité - sécurité routière |
|-----------|-------------------------------------|

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

| Réseaux d'enseignement                 | Unités d'enseignement                                               |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b> | Maternel ordinaire<br>Primaire ordinaire<br>Secondaire ordinaire    |
| <b>Ens. officiel subventionné</b>      |                                                                     |
| <b>Ens. libre subventionné</b>         | Maternel spécialisé<br>Primaire spécialisé<br>Secondaire spécialisé |
| Libre confessionnel                    |                                                                     |
| Libre non confessionnel                |                                                                     |

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Les Gouverneurs de province
- Les organisations représentatives des associations de parents

### Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

| Nom, prénom  | SG + DG + Service                                                    | Téléphone et email                   |
|--------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Marc Mathieu | Direction générale de l'enseignement obligatoire (direction d'appui) | 02/690 85 62<br>marc.mathieu@cfwb.be |

L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des enfants et des jeunes revêt de nos jours une importance capitale. Ceux-ci méritent une attention particulière en matière de sécurité et de mobilité. Différents projets présentés dans cette circulaire ont pour objectif de conscientiser les enseignants à l'importance de l'EMSR et de leur proposer des outils pour développer des séquences d'apprentissage avec leurs élèves.

L'EMSR peut permettre de développer des compétences et une réflexion sur la notion de « mobilité citoyenne ». Elle peut aussi être un moyen de motiver les élèves, de traiter des thèmes disciplinaires autrement et de contribuer à la citoyenneté participative.

De nombreuses initiatives en la matière ont vu le jour ; un accord de coopération a été conclu entre les Régions de Bruxelles-Capitale, Wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles et a notamment pour mission d'offrir une meilleure visibilité de ces initiatives.

En espérant que ces activités puissent retenir votre attention.

Bien à vous,

La Ministre,

Caroline DESIR

Qu'entend-on par EMSR ? (Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière)

L'EMSR a 3 objectifs :

- Renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres.
- Apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement dont la marche et le vélo, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle).
- Exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux).

## 1. QU'EST-CE QUI EST PROPOSE A TOUS LES ENSEIGNANTS DE LA FWB ?

- Des formations en partenariat avec l'IFC :

o Devenir référent EMSR dans le fondamental :

Partage d'informations sur les règles du code de la route, découverte d'outils, et d'une valise pédagogique, de supports animation, de bonnes pratiques, de séquences d'animation, d'un répertoire d'organismes proposant des animations aux écoles, etc.

([http://www.ifc.cfwb.be/default.asp?pagetg=viewformcl&ffc=1&cf=202002036&zg=\\*&mois=\\*&insc=1&frm=&fld=&src=&h=1](http://www.ifc.cfwb.be/default.asp?pagetg=viewformcl&ffc=1&cf=202002036&zg=*&mois=*&insc=1&frm=&fld=&src=&h=1))

o Devenir référent EMSR dans le secondaire : familiarisation avec les thèmes de la prévention du risque routier chez les jeunes et de la mobilité durable ; découverte d'outils pédagogiques et de sensibilisation, de bonnes pratiques et d'animations scolaires ; expérimentation de séquences d'animation.

([http://www.ifc.cfwb.be/default.asp?pagetg=viewformcl&ffc=1&cf=202002038&zg=\\*&mois=\\*&insc=1&frm=&fld=&src=&h=1](http://www.ifc.cfwb.be/default.asp?pagetg=viewformcl&ffc=1&cf=202002038&zg=*&mois=*&insc=1&frm=&fld=&src=&h=1))

- Un accès à des outils en ligne :

(<http://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/un-etablissement-scolaire/education-mobilite-et-securite-routiere-emsr/enseigner-lemsr/outils-pedagogiques.html>)

Et via <https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/ecole/materiel>

<https://operation-cartable.mobilite.brussels>

## 2. QU'EST-CE QUI EST PROPOSE AUX ENSEIGNANTS DE LA REGION WALLONNE UNIQUEMENT ?

### 2.1. A tous les enseignants de la Région wallonne

- Conseils et informations pour leurs projets EMSR
- Possibilité d'animations dans leurs écoles par des policiers des Cellules d'Education et de Prévention (CEP). Animations adaptées aux publics fondamental et secondaire  
<http://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/un-etablissement-scolaire/education-mobilite-et-securite-routiere-emsr/enseigner-lemsr/animations-scolaires.html>
- Octroi de brochures gratuites destinées aux parents et aux enseignants  
(<http://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/un-etablissement-scolaire/education-mobilite-et-securite-routiere-emsr/enseigner-lemsr/outils-pedagogiques/brochures.html>)
- Prêts de jeux gratuits pour le fondamental et le secondaire sur simple demande  
([optimove@spw.wallonie.be](mailto:optimove@spw.wallonie.be))

- Accès à différentes animations scolaires gratuites par le biais de d'associations partenaires :
  - o Pour le fondamental et le secondaire:  
([http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/EMSR/animations/REPertoire%20GLOBALISE\\_27Janvier2020\\_WEB.pdf](http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/EMSR/animations/REPertoire%20GLOBALISE_27Janvier2020_WEB.pdf))
  - o Pour le fondamental uniquement :

Le SPW met à la disposition des écoles différents outils et supports téléchargeables relatifs à l'organisation d'un Pédibus.

Un Pédibus est un système d'accompagnement des enfants à pied vers l'école sous la surveillance d'adultes formés. Cela requiert des adultes accompagnateurs, des lignes, des arrêts, un horaire.

<http://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/un-etablissement-scolaire/education-mobilite-et-securite-routiere-emsr/le-pedibus.html>

Les écoles qui organisent un Pédibus pourront recevoir des chasubles fluo-réfléchissantes pour les accompagnateurs et les enfants auprès du SPW.

- o Pour le secondaire uniquement :  
([http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/EMSR/animations/REPertoire%20SECONDAIRE%20GLOBALISE\\_27Janvier2019\\_WEB%20.pdf](http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/EMSR/animations/REPertoire%20SECONDAIRE%20GLOBALISE_27Janvier2019_WEB%20.pdf))

Pour toutes questions sur l'éducation à la mobilité et la sécurité routière, une équipe est à votre disposition à l'adresse [emsr@spw.wallonie.be](mailto:emsr@spw.wallonie.be)

## 2.2. Uniquement aux écoles de la Région wallonne qui comptent un référent EMSR

Si votre école dispose d'un référent EMSR (Voir formation IFC dans ce cadre), des possibilités gratuites supplémentaires s'offrent à vous.

1. Accompagnement par une association spécialisée partenaire des projets EMSR développés par l'école
2. Possibilité de participer un appel à projets élaboré par l'école et de recevoir une subvention liée à cet appel à projets
3. Informations aux référents via une newsletter trimestrielle

## 3. QU'EST-CE QUI EST PROPOSE AUX ENSEIGNANTS DE LA REGION BRUXELLOISE UNIQUEMENT ?

Pour tous les enseignants de la Région de Bruxelles-Capitale

En primaire

Envoi en début d'année scolaire aux écoles d'une série de fiches pédagogiques et de jeux didactiques pour enfants du primaire

<https://operation-cartable.mobilite.brussels>)

Les écoles qui le souhaitent peuvent également s'inscrire gratuitement (dans la limite des places disponibles) au brevet du piéton (1er primaire) ([www.goodplanet.be/fr/brevet-du-pieton](http://www.goodplanet.be/fr/brevet-du-pieton)) et

au brevet du cycliste (5e primaire) ([www.provelo.org/fr/page/brevet\\_du\\_cycliste](http://www.provelo.org/fr/page/brevet_du_cycliste)).

Ces projets visent un apprentissage complet : théorie, exercice dans la cour et en rue.

En secondaire

Participation possible dans la limite des places disponibles, au projet « Street Motion » : <https://www.goodplanet.be/fr/street-motion/>

Les élèves du secondaire auront l'occasion de « pratiquer » les différents modes de déplacement disponibles à Bruxelles tout en apprenant les « bons réflexes » pour leur sécurité.

Pour tous

Les zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale sont également de plus en plus actives en éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Possibilité de contacter directement les zones de police pour de plus amples informations sur leurs activités.

Pour toutes les écoles désireuses d'aller plus loin, possibilité de s'inscrire au Plan de Déplacements Scolaires

Les écoles tant maternelles, primaires que secondaires peuvent initier un Plan de Déplacements scolaires. Elles bénéficient alors durant la première année de l'aide soutenue des asbl Coren et Goodplanet Belgium pour débiter une démarche intégrée permettant d'établir un diagnostic de mobilité et un premier plan d'actions mobilité. Les écoles découvrent ainsi toutes les offres disponibles (matériel pédagogique, animations, campagnes, formations, soutiens, ...) qui leur sont offertes.

Toutes les informations sont accessibles via le lien suivant : <https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/pds>

Pour toutes questions sur la mobilité ou la sécurité routière, une équipe est à votre disposition via <https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/contact> ou au 0800 94 001.